



CONCOURS CITOYENNETÉ EUROPEENNE 2026-2027

**Appel à manifestation d'intérêt auprès des
collèges de Gironde**



Table des matières

1. Description.....	3
2. Enjeux.....	3
3. Calendrier	4
4. Critères d'éligibilité.....	4
5. Critères de sélection	5
6. Engagement des collègues participants.....	5
7. Engagement départemental	6
8. Contact	6
9. Annulation et modification	6

1. Description

Le Concours citoyenneté européenne est organisé par le Département de la Gironde en partenariat avec l'association France Libertés Gironde.

Il s'agit d'un concours d'écriture basé sur la rencontre des collégien.nes avec deux auteur.es internationaux et francophones. Il se tient en Gironde depuis plus de 20 ans. Il se déroule sur le temps d'une année scolaire, selon un calendrier précisé plus bas.

Depuis son lancement, plus de 5 000 collégien.nes ont participé à l'aventure. Rejoignez-les !

2. Enjeux

Ce concours a pour objectif de sensibiliser les jeunes à l'idée d'appartenance européenne, qui repose sur des valeurs communes de paix, de solidarité entre les peuples, et sur un capital commun d'histoire et de différences culturelles.

La lecture, l'écriture et la rencontre avec deux auteur.es internationaux francophones en sont les vecteurs pour permettre aux collégien.nes d'envisager l'Europe autrement et s'ouvrir sur le monde.

En début d'année scolaire, les deux écrivain.e.s rédigent un texte sur leur conception personnelle de l'Europe. Avec l'aide des professeur.e.s dans le cadre de leurs cours, toutes disciplines confondues, les élèves, citoyen.ne.s du monde, analysent ces textes et s'expriment en confrontant leurs points de vue.

Des rencontres entre les deux auteur.es et les collégien.nes sont organisées dans le cadre de la semaine de lutte contre les discriminations (en mars), puis les collégien.nes, seul.e.s ou en groupe, rédigent leurs propres textes, transmis au Département.

Un jury se réunit alors pour élire les meilleurs textes et délibère afin d'attribuer des récompenses et prix pour les textes lauréats. Les décisions du jury sont confidentielles et sont sans appel.

Suite à ce jury, les lauréat.e.s sont récompensés lors d'une cérémonie officielle organisée chaque année dans le cadre du mois de l'Europe, en mai.

Le jury de ce concours est co-présidé par :

- M. Dominique FEDIEU, Conseiller départemental, délégué à la coopération européenne et internationale
- Mme Jacqueline MADRELLE, Vice-Présidente de la Fondation Danielle Mitterrand, Présidente du relais Gironde

Il se compose également de personnalités influentes dans les secteurs de la jeunesse, de la culture, de la promotion des libertés en Gironde :

- Mme Anne DE KERMOYSAN, Coordinatrice du Centre Régional d'Information Jeunesse de Nouvelle-Aquitaine
- Mme Lucia CAFARO, Responsable Europe Direct Bordeaux, Centre Régional d'Information Jeunesse de Nouvelle-Aquitaine
- Mme Bernadette BONNAC-HUDE, Présidente du Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles
- M. Bernard CATTANÉO, Président du Conseil de surveillance de PMSO et Directeur du Courrier de Gironde
- M. Ahmed SERRAJ, Directeur de l'association Boulevard des potes

- M. Jean-Pierre DAUDET, Ancien principal du collège de Monségur et Président de la SCIC Boulangerie coopérative d'UZESTE

Ce jury pourra être complété après le lancement du présent AMI.

3. Calendrier

Les temps forts du concours sont les suivants.

Votre participation au concours requiert votre présence à l'ensemble de ces dates. (excepté les délibérations du jury)

- Appel à manifestation d'intérêt auprès des collèges de Gironde : lancement le 28 août 2026, **réponse attendue pour le 16 octobre 2026.**
- **Semaine du 2 novembre 2026** : information de sélection aux collèges retenus.
- **Mardi 17 Novembre 2026 à 11h** : réunion de lancement lors de laquelle sont présentés les auteur.es et les co-présidents du Jury. Le calendrier précis est rappelé, dont la semaine d'accueil des auteur.es en Gironde. Suite à cette réunion, les collèges reçoivent un ensemble de ressources dont les deux textes rédigés par chacun.e des auteur.es (cf. article 6).
- **Décembre – Mars** : étude des ressources en classe, et, le cas échéant, des ouvrages des auteur.es.
- **Du lundi 15 au vendredi 19 mars 2027** : présence des auteur.es en Gironde et visites dans les collèges sélectionnés.
- **Vendredi 30 avril 2027** : date limite d'envoi des textes des collégien.ne.s au Service Europe et International.
- **Mardi 18 mai 2027** : délibérations du jury afin de sélectionner les meilleurs textes rédigés par les élèves.
- **Jeudi 3 Juin 2027** : cérémonie de remise des prix, lieu à déterminer.
- **Vendredi 04 Juin – Vendredi 18 juin 2027** : période de complétion des formulaires de bilan pour garantir la pérennité et l'amélioration continue du dispositif.
- **Jeudi 24 juin 2027 à 11h** : réunion de bilan pour analyser les temps forts de l'édition, échanger écueils et bonnes pratiques.

4. Critères d'éligibilité

- Collège public de Gironde, nombre de collèges limité à 8.
- Une classe participante maximum par collège sélectionné.
- Une attention particulière sera apportée aux établissements primo demandeurs.
- La possibilité d'inscrire une seconde classe est conditionnée à l'intégration d'élèves en situation d'apprentissage « spécialisé », (RA, ULIS, SEGPA, élèves allophones...) qu'ils soient regroupés ou intégrés aux classes.

5. Critères de sélection

- Pour être sélectionnés, les collèges doivent inclure dans leur offre pédagogique un volet dédié à la sensibilisation des élèves à l'Europe, à sa citoyenneté, à ses valeurs et à sa culture.
- Un travail pluridisciplinaire autour des textes des auteur.es est fortement souhaité.
- Une attention particulière est portée à la répartition géographique des collèges sélectionnés afin de veiller à garantir une représentation équitable des territoires girondins. Une priorité sera donnée aux territoires ruraux et aux quartiers défavorisés.
- De même, la participation d'intervenants extérieurs (particulièrement le Centre Europe Direct de Bordeaux) et les liens avec les autres projets de l'établissement (particulièrement ceux soutenus par le Département) seront pris en compte.
- Pour les collèges ayant déjà participé au Concours, les éléments fournis dans une précédente fiche bilan pourront être pris en compte.

La sélection des établissements participants est sans appel.

6. Engagement des collèges participants

- Assister aux réunions organisées dans le cadre du dispositif, **sans exception**. Pour s'assurer de la présence de tous les participants, ces dernières se déroulent en visioconférence. Les dates proposées ont été indiquées dans l'article 3.
- Transmettre aux élèves et étudier avec eux **les ressources suivantes** :
 - o les textes rédigés par les auteur.e.s,
 - o la charte du concours qui leur permettra de mieux appréhender ses règles,
 - o l'exposition proposée par le Centre Europe Direct autour de la notion de citoyenneté européenne.
- Favoriser l'expression libre des collégien.nes sous forme d'expression écrite et orale (échanges avec les élèves puis débat avec les auteur.es). Les initiatives collaboratives et pluridisciplinaires sont préconisées.
- Organiser l'accueil des auteur.es dans les collèges : accueil par le.la principal.e et l'équipe enseignante suivant le projet autour d'un café ; Mise à disposition d'une salle favorisant les discussions libres et débats (ex : CDI). Pour les collèges accueillant les auteur.es le matin, organisation d'un repas au self du collège.
- Respecter le format demandé pour les remises des textes des élèves (une page A4 maximum par texte ; non utilisation de l'IA ; relecture et correction des textes rédigés par les collégien.nes avant envoi au Département ; respect de la date limite de transmission au Département).
- Participer à la remise des prix : être présents lors de la remise des prix du Concours Citoyenneté Européenne, respecter les locaux accueillant l'évènement et organiser le transport des élèves.
- Faire signer une autorisation de droit à l'image aux parents des collégien.nes participants au concours. Ces droits à l'image doivent être transmis au Département avant la venue des auteur.es dans les collèges.
- Participer au bilan en fin d'édition pour permettre une amélioration continue du dispositif :

- En remplissant le questionnaire en ligne pour l'équipe pédagogique
- En distribuant et récoltant les questionnaires directement adressés aux élèves
- Enfin, si possible, les enseignants sont invités à lire les livres des auteur.es (notamment ceux pouvant être fournis par le Département).

7. Engagement départemental

- Organisation de la venue des auteur.es dans les collèges (honoraires d'intervention, hébergement et transport, défraiement).
- Frais de transports pour se rendre à la remise des prix (ce montant pourra être plafonné).
- Organisation de la remise des prix (dont récompenses individuelles et collectives pour les prix du Département qui seraient décernés).
- Valorisation de la participation des collèges et des productions écrites des collégien.nes.
- Etablissement du lien avec la presse (via la mission presse du Département).

8. Contact

Direction des Coopérations et du Développement des Territoires
Service Europe International
05 56 99 39 56
europe@gironde.fr

9. Annulation et modification

Le Département de la Gironde se réserve le droit, à tout moment, de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le Concours Citoyenneté Européenne si les circonstances l'exigent, et ce, en conformité avec le vote du budget primitif 2027.

Le calendrier présenté en rubrique 3 pourrait évoluer à la marge.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de modification, de suspension ou d'annulation du concours.